

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU MERCREDI 29 JUIN 2016

Le mercredi 29 juin 2016 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Carine MOREL, Aline LEBRETON, Aurore BIBRON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Miguel CAMUS, René VAUGEOIS, Stéphane MANCEAU, Damien COUILLEAUX, Denis MARCHAND, Raymond LELIEVRE et Daniel GERAULT.

Absents excusés : Sandrine RAMBAUD qui a donné pouvoir de vote à René VAUGEOIS et Loïc JORRE qui a donné pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. **SUBVENTION ASSOCIATION TENNIS DE TABLE 2016**
- II. **DEFIBRILLATEUR : RENOUVELLEMENT DES ELECTRODES**
- III. **PRESENTATION RAPPORT ASSAINISSEMENT COLLECTIF ANNEE 2015**
- IV. **QUESTIONS DIVERSES**

I. SUBVENTION ASSOCIATION TENNIS DE TABLE 2016

En application à la règle instituée, la subvention s'élève à 554€.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la subvention d'un montant de 554€.

II. DEFIBRILLATEUR : RENOUELEMENT DES ELECTRODES

Mickaël Delahaye explique que les électrodes du défibrillateur doivent être changées tous les 2 ans pour assurer le bon fonctionnement de l'appareil.

Un devis a été demandé auprès de la société Restenvie qui a installé cet appareil. Le montant de ce devis s'élève à 197€ HT.

Mickaël Delahaye informe le conseil que nous sommes dans l'obligation légale d'entretenir cet appareil et donc de changer ces électrodes.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Restenvie pour un montant de 197€.

III. PRESENTATION RAPPORT ASSAINISSEMENT COLLECTIF ANNEE 2015

Christelle Beaudouin présente le rapport d'assainissement collectif de l'année 2015 au conseil.

Le rapport porte sur la station de la lagune dans un premier temps puis sur celle des roseaux.

Le bilan de ces deux stations est le suivant :

- la lagune compte 214 foyers pour une consommation annuelle de 16 864 m³,
- les roseaux comptent 113 foyers pour une consommation de 8 408 m³.

Sur 2015, la consommation a légèrement augmenté.

Christelle Beaudouin informe le conseil que la DDT (Direction Départementale du Territoire) est venue contrôler et voir le fonctionnement de la station des roseaux puisque nous étions dans les premières installations dans le département de ce type de procédé.

Des prélèvements ont été réalisés en sortie de l'installation des roseaux et il s'est avéré que ceux-ci ne sont pas conformes aux normes de rejets autorisées.

Dans le cadre de notre convention avec le Conseil départemental, le SATESE (Service d'Assistance aux Exploitants de Station d'épuration) a effectué une contre analyse. Nous sommes dans l'attente des résultats.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le rapport d'assainissement collectif de l'année 2015.

IV. QUESTIONS DIVERSES

➤ Tarifs cantine garderie alsh TAP année 2016-2017

Dans un premier temps, Denis Marchand explique au conseil que les tarifs cantine évoluent mais n'augmentent que de 0,01€ pour le QF le plus élevé pour la rentrée 2016-2017 voir même affichent une baisse pour les autres QF.

En mettant en place des temps de garderie cantine, la commune bénéficie d'aides de la CAF et permet ainsi de ne pas augmenter le coût du repas.

Tarifs cantine	TARIF CANTINE applicable du 01/09/2015 au 31/08/2016		TARIF CANTINE applicable du 01/09/2016 au 31/08/2017	
	Tarifs commune	Tarifs hors communes	Tarifs commune	Tarifs hors communes
Repas scolaire	3.60€	4.60€	3.50€	4.50€
Repas agents communaux	4.80€	-	4.80€	-
Repas adultes	6.00€	7.00€	6.00€	7.00€
Repas adultes + 60ans	4.95€	-	4.95€	-

TARIF GARDERIE MIDI applicable du 01/09/2016 au 31/08/2017

Tarifs garderie midi	Tarifs commune	Tarifs hors communes
QF < 599	0.05€	0.05€
QF de 600 à 899	0.08€	0.08€
QF > 900	0.11€	0.11€

En résumé, les tarifs cantine garderie du midi 2016-2017 sont les suivants :

Tarifs cantine		TARIF CANTINE applicable du 01/09/2016 au 31/08/2017	
		Tarifs commune	Tarifs hors communes
Repas scolaire	QF < 599	3.50€ + 0.05€ = 3.55€	4.50€ + 0.05€ = 4.55€
	QF de 600 à 899	3.50€ + 0.08€ = 3.58€	4.50€ + 0.08€ = 4.58€
	QF > 900	3.50€ + 0.11€ = 3.61€	4.50€ + 0.11€ = 4.61€

Repas agents communaux		4.80€	-
Repas adultes		6.00€	7.00€
Repas adultes + 60ans		4.95€	-

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la nouvelle tarification de la cantine pour la rentrée 2016 proposée par Denis Marchand.

Denis MARCHAND présente également les tarifs suivant de GARDERIE ALSH et TAP pour la rentrée 2016-2017.

✚ TARIF GARDERIE MATIN applicable du 01/09/2016 au 31/08/2017

TARIF GARDERIE MATIN	Tarif COMMUNE	Tarif HORS COMMUNE (1)
QF < 599	1.40 €	1.50 €
QF de 600 à 899	1.45 €	1.55 €
QF > 900	1.50 €	1.60 €

(1) moins la prise en charge de la mairie de résidence

✚ TARIF GARDERIE SOIR applicable du 01/09/2016 au 31/08/2017

TARIF GARDERIE SOIR	Tarif COMMUNE	Tarif HORS COMMUNE (2)
MARDI ET JEUDI à partir de 17H00		
Jusqu' à 17h30		
QF < 599	0.25 €	0.30 €
QF de 600 à 899	0.27 €	0.33 €
QF > 900	0.30 €	0.35 €
Jusqu' à 18h30		
QF < 599	1.15 €	1.30 €
QF de 600 à 899	1.23 €	1.37 €
QF > 900	1.30 €	1.45 €
Jusqu' à 19h00		
QF < 599	1.85 €	2.10 €
QF de 600 à 899	1.98 €	2.22 €
QF > 900	2.40 €	2.35 €

(2) moins la prise en charge de la mairie de résidence

TARIF GARDERIE SOIR	Tarif COMMUNE	Tarif HORS COMMUNE (3)
LUNDI ET VENDREDI à partir de 15h30		
Jusqu' à 16h30		
QF < 599	0.50 €	0.60 €
QF de 600 à 899	0.55 €	0.65 €
QF > 900	0.60 €	0.70 €
Jusqu' à 17h30		
QF < 599	1.40 €	1.60 €
QF de 600 à 899	1.50 €	1.70 €
QF > 900	1.60 €	1.80 €
Jusqu' à 18h30		
QF < 599	2.10 €	2.40 €
QF de 600 à 899	2.25 €	2.55 €
QF > 900	2.40 €	2.70 €
Jusqu' à 19h00		
QF < 599	2.70 €	3.10 €
QF de 600 à 899	2.90 €	3.30 €
QF > 900	3.10 €	3.50 €

(1) moins la prise en charge de la mairie de résidence

Au-delà de 19 h, il sera facturé 5 € par quart d'heure supplémentaire.

TARIF TAP applicable du 01/09/2016 au 31/08/2017

TARIF T.A.P	TARIF Commune et Hors commune Par heure et par enfant
QF < 599	0.75 €
QF à partir de 600	1.05 €

TARIF GARDERIE MATIN OU SOIR pour les mercredis périscolaires et les vacances

GARDERIE MATIN OU SOIR Commune et hors commune	QF < 599	05 cts
	QF < 600 à 899	10 cts
	QF 900 et +	15 cts

TARIF CENTRE DE LOISIRS et MERCREDI PERISCOLAIRE applicable du 01/09/2016 au 31/08/2017

Tarif ALSH				
	Tarif Commune		Tarif Hors commune	
	½ Journée	Journée	½ Journée	Journée
QF < 599	3,45 €	6,55 €	4,45 €	8,55 €
QF < 600-899	3,90 €	6,80 €	4,90 €	8,80 €
QF 900 et +	4,35 €	7,20 €	5,35 €	9,20 €
ALSH : système forfaitaire inscription à la semaine 5jrs de présence → 4 jrs ½ facturés				
QF < 599		29,65 €		38,65 €
QF < 600-899		31,10 €		40,10 €
QF 900 et +		33,15 €		42,15 €

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les tarifs GARDERIE ALHS TAP proposés par Denis Marchand pour la rentrée 2016-2017.

➤ **Recrutement pour la rentrée 2016**

Mickaël Delahaye informe le conseil que les trois contrats avenir, à savoir Bastien Cholet, Thomas Letourneux et Justine Paillard, se terminent ou sont terminés.

Un recrutement a été fait en contrat d'avenir aidé à 75 % par l'État, Mr Pierre Boulanger, pour un contrat de 25h en tant qu'agent technique et animateur (50% l'un et 50% l'autre).

D'autres recrutements sont en cours à savoir un agent en contrat d'avenir qui a été vu pour la partie animation (contrat de 25h) et un agent en contrat d'avenir pour la partie agent d'entretien en vue du départ en retraite de Mme Gesbert qui est probable en 2017.

Le contrat de Mme Carole Messenger se termine également puisqu'elle assurait le remplacement Mme Laetitia Hamard pendant son congé parental. Mickael Delahaye a proposé un contrat de 3 heures par semaine plus options à Mme Messenger pour continuer la gestion de la salle des Lilas (remise des clés, états des lieux, ménage...) qu'elle a accepté.

➤ **Sécurité de la salle des Lilas : Levée des réserves**

René Vaugeois informe le conseil que toutes les réserves émises par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), lors du dernier contrôle de la salle des lilas en terme de sécurité, ont été levées.

En effet, une grande partie des travaux demandés ont été réalisés.

➤ **Droit de préemption urbain : 31 rue de la Chapelle**

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption pour le 31 rue de la Chapelle.

➤ **Paratonnerre : obligation de contrôle (réponse de l'AMF)**

Dossier remis lors d'un prochain conseil pour réaliser des devis auprès de différentes sociétés.

➤ **Groupama : Sinistre mur entre le terrain de foot et le garage Baudouin**

Suite au conseil du 1^{er} mars dernier, la déclaration de sinistre du mur entre le terrain de foot et le garage Baudouin a été faite ainsi que deux devis pour rebâtir ce mur.

Les devis sont les suivants :

- Société W. Robert, devis d'un montant de 11436 € TTC
- Société Loutellier, devis d'un montant de 8 026,87 € TTC.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la Société Loutellier d'un montant de 8 026,87 € TTC.

➤ **Réfection toiture préau mairie et bâtiment école côté rue**

Mickael Delahaye informe le conseil qu'il a demandé plusieurs devis concernant la réfection de la toiture du préau de la mairie et du bâtiment de l'école côté rue.

➤ **Nez de marche salle de la mairie**

René Vaugeois explique que certaines marches de la salle de la mairie sont devenues dangereuses puisque le carrelage est à vif.

Il a estimé à 21 mètres la taille de nez de marche nécessaire pour remettre ces marches en état. Un devis a été réalisé auprès de la société Servi Couleurs d'un montant de 428,87 € TTC pour remettre ces marches en conformité.

Délibération : Le conseil municipal valide, à la majorité avec 14 voix pour et une abstention, le devis de la société Servi Couleurs pour un montant de 428,87€ TTC.

➤ **Portes salles de la mairie**

Deux portes de la mairie s'avère assez basse, afin d'éviter certain accident René Vaugeois a réalisé un devis auprès de la société Servi Couleurs d'un montant de 42 € TTC pour la mise en place de bandes réfléchissantes au-dessus de ces portes.

Délibération : Le conseil municipal valide, à la majorité avec 14 voix pour et une abstention, le devis de la société Servi Couleurs pour un montant de 42 € TTC.

➤ **Indemnités gardiennage église communale**

M. Malherbe a reçu une indemnité annuelle pour le gardiennage de l'église de 300 € en 2015. Depuis septembre 2015, M. Malherbe a déménagé de Commer et réside désormais en dehors de la commune. Or, l'indemnité qui peut-être alloué à une personne "hors-commune" pour le gardiennage de l'église ne peut excéder 119,55 € par an en 2016.

L'AMF (association des Maires de France) a été sollicité par M. le Maire sur ce sujet. Conformément à la circulaire 2015-07 DPT-29 du 8 juillet 2015, Mickael Delahaye propose d'appliquer l'indemnité pour un non résident de la commune d'un montant de 199.55€.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'indemnité d'un montant de 199.55€ à Monsieur Malherbe.

➤ **Avancement structure jeux pour enfants**

Mickael Delahaye tient vivement à remercier Denis Marchand qui a permis la mise en place de la structure de jeux par son travail sur son temps personnel pendant 4 jours ainsi que Raymond Lelièvre et Stéphane Manceau qui ont également donné de leur temps pendant une journée pour que cette structure soit mise en place.

Pour finaliser cette installation, un contrôle de celle-ci doit être effectué. Denis Marchand s'occupe de contacter l'Apave qui effectuera ce contrôle dans la semaine du 4 juillet 2016.

L'accès à celle-ci sera possible à partir du 6 juillet prochain

Il est 23h50, la séance est levée.

